

UN RENOUVEAU DU MARIAGE - POUR UN RENOUVEAU DE L'ÉGLISE,
L'Anneau d'Or, numéro spécial, « Mariage et Concile », n 105-106, mai-août 1962

Lorsque Jean XXIII eut annoncé au monde la grande nouvelle de la convocation d'un Concile, un peu partout dans l'Église la question s'est posée : Que peut-on espérer de ce deuxième Concile du Vatican ?

Que peut-on en attendre dans le domaine du mariage, me suis-je demandé. Et j'ai rédigé, à mon usage personnel, une manière de memento — à la lumière de mes expériences et de mes réflexions au cours de vingt-cinq années de ministère auprès des foyers. C'est comme un tour d'horizon de la situation du mariage chrétien dans la catholicité d'aujourd'hui, ainsi que des initiatives qui me paraissent s'imposer si on veut le voir plus conforme à l'idéal que le Christ lui a tracé.

Lorsqu'il fut question de commissions préparatoires au Concile, j'ai espéré, comme beaucoup, que serait créée une commission du mariage et de la famille. Je ne cacherai pas que je formai alors le projet de lui transmettre mon memento si l'occasion m'en était offerte. Mais une telle commission ne vit pas le jour.

Du moins ai-je soumis mon travail à quelques futurs Pères du Concile m'honorant de leur confiance. Quelques-uns insistèrent pour que je le fasse imprimer. Il m'a semblé que, pour la publication, cette note — vraiment trop schématique — devrait être reprise et développée. Je n'ai pas eu le loisir de le faire, ayant été sur ces entrefaites nommé Consultant de la Commission pour l'Apostolat des laïcs.

La question de la publication s'est à nouveau posée en vue du présent numéro spécial. J'ai hésité : une telle note, à supposer qu'elle présente quelque intérêt, ne concerne-t-elle pas plutôt le clergé ? Je l'ai fait lire à quelques foyers, pour avoir leur opinion. La réflexion de l'un d'eux m'a décidé : « L'effort de vaste envergure que vous préconisez pour un renouveau du mariage chrétien dans le monde ne requiert-il pas le concours intelligent et efficace des foyers chrétiens ? Pourquoi alors ne pas présenter le problème, dans son ampleur et toute son urgence, aux lecteurs de l'Anneau d'Or ? » Voici donc ce texte dont je me rends bien compte que, sous sa forme d'aide-mémoire, il n'est pas de lecture aussi attrayante qu'un article. Du moins a-t-il le mérite d'être comme la synthèse des recherches que, lecteurs et rédacteurs, nous poursuivons depuis dix-sept ans.

Cette note, il va sans dire, n'est pas une étude exhaustive de la situation du mariage chrétien, ni des problèmes qui se posent, ni des solutions à envisager. Sa seule ambition est d'en présenter comme la maquette.

Il est, d'autre part, intéressant de constater la coïncidence entre les observations, les initiatives suggérées par cette note et les remarques, les vœux qui se dégagent des quatorze enquêtes dont ce Cahier présente les comptes rendus. Aussi bien cette note, en tête du numéro, quoique rédigée avant le dépouillement des enquêtes, se présente-t-elle comme la synthèse de leurs résultats.

J'aimerais qu'à sa lecture chaque lecteur se posât la question : Cette vaste entreprise qu'est la promotion du mariage chrétien dans le monde, en quoi puis-je lui apporter un concours efficace ?

Le Concile, dit le Saint Père, sera pour l'Église source d'une « nouvelle vigueur pour sa mission divine », principe de sa rénovation intérieure. Cela suppose que d'abord elle s'interroge sur son enseignement, ses organes, ses activités...

De même qu'elle se penche sur la situation du clergé, de la vie religieuse à travers le monde, elle se doit aussi de s'interroger sur cet autre « état de vie » qu'est le mariage, sur la qualité, la santé morale, la vitalité spirituelle de tous ces foyers chrétiens fondés sur le sacrement de mariage dont elle est la gardienne.

L'importance numérique des foyers dans l'Église est considérable : sur 480 millions de catholiques, il faudrait compter approximativement 120 millions de foyers (240 millions de chrétiens mariés) où vivent 180 millions d'enfants de moins de 21 ans.

Leur importance morale et religieuse est non moins grande. La vitalité chrétienne de ces 120 millions de foyers commande, non seulement la vie chrétienne individuelle des 420 millions de personnes qui les composent, mais aussi la vitalité et l'essor de l'Église.

L'Église ne peut donc pas se contenter de penser aux « laïcs » comme s'ils étaient tous des célibataires, vivant isolément ; il lui faut aussi — et, en un sens, d'abord — s'interroger sur les foyers chrétiens, sur la façon dont le mariage chrétien est compris et vécu dans la catholicité d'aujourd'hui.

I — SITUATION DU MARIAGE CHRÉTIEN

1 / UN RENOUVEAU — Une petite élite de foyers a, depuis trente ans, manifesté un très grand intérêt pour l'enseignement doctrinal de l'Église sur les grandeurs du mariage chrétien et s'est efforcée de vivre des ressources du sacrement de mariage. Ce phénomène serait important de dégager les raisons et la portée de ce renouveau, ainsi que les moyens de favoriser son expansion.

2 / UNE DÉCHÉANCE — Bien plus générale, dans presque tous les pays, la dégradation de l'institution familiale, tant au plan de la pensée qu'au plan de la vie. Il conviendrait de rechercher les erreurs et les influences qui s'insinuent dans les foyers chrétiens eux-mêmes et les sapent, ainsi que les déficiences de l'action pastorale qui expliquent leur vulnérabilité. Aucune action pour protéger et rénover le foyer chrétien ne sera vraiment efficace, qui ne reposera sur une étude précise de ce qu'il y a lieu de rectifier dans la pensée et la conduite des foyers chrétiens.

3 / SES CONSÉQUENCES — L'urgence des mesures à prendre apparaît plus clairement encore si on réfléchit aux conséquences pour l'Église entière de cette dégradation du mariage : raréfaction des vocations sacerdotales, religieuses, d'Action Catholique, déficiences dans l'éducation des enfants, etc. Une des sources vives de l'Église vient-elle à se corrompre, que l'Église entière s'en ressent.

II — UN EFFORT PASTORAL S'IMPOSE

Il apparaît nécessaire que l'Église considère son action pastorale actuelle en ce domaine du mariage et les résultats obtenus, qu'elle étudie en fonction des conditions créées par la civilisation moderne les réformes à faire, les initiatives à prendre. Seule une action hardie, de grande envergure, vigoureusement menée, parviendra à protéger l'institution familiale et, mieux encore, lui permettra *de* porter tous les fruits de sainteté qu'on en doit attendre.

La pastorale actuelle, bien souvent ignore le foyer, ses besoins et ses ressources. Or, ne pas accorder l'attention et l'aide qu'elle requiert à la famille, cette institution fondée par Dieu, qui transcende toutes les autres, seule société basée sur un sacrement, est très grave de conséquences. Une réaction s'impose, que les circonstances actuelles réclament encore plus impérieusement.

1 / PRÉPARATION LOINTAINE — La fragilité des foyers tient souvent à l'absence d'une préparation lointaine au mariage. L'éducation générale est déjà, il est vrai, indirectement, une préparation au mariage. Il n'en reste pas moins nécessaire que les éducateurs, et plus spécialement les parents, amènent les enfants à réfléchir aux deux voies qui s'offriront à eux : la vie consacrée à Dieu et le mariage. Il faut que les jeunes soient aptes à discerner leur vocation propre et à y répondre en connaissance de cause, qu'ils soient aidés à acquérir des idées justes sur le mariage — sa nature, ses fins, ses propriétés — faute de quoi ils risquent fort de se tromper dans le choix du partenaire et de vouer ainsi leur union à l'échec. Il conviendrait de se demander comment l'Église peut obtenir des éducateurs qu'ils donnent cette formation, et comment elle peut les y aider. Le catéchisme, déjà, ne devrait-il pas alerter les enfants sur ces questions ?

2 / LES FIANÇAILLES — Aussi bien les intéressés que leurs familles, que le clergé, semblent ne voir dans les fiançailles qu'une phase de la vie humaine sans grande portée. Par contre, les études psychologiques comme l'expérience amènent à la conviction que ce temps est d'une importance capitale et irremplaçable : il pose les fondations du foyer. S'il en est ainsi, ne serait-ce pas essentiel que l'Église intervienne sans attendre ? Une cérémonie religieuse ne serait-elle pas souhaitable ? Ne pourrait-on l'envisager comme l'inauguration d'un « catéchuménat du mariage » ? Objecter qu'elle risquerait de nuire

à l'entière liberté avec laquelle les fiancés doivent aborder le mariage n'est pas justifié : la tonsure ou les vœux simples ne compromettent pas la liberté que doit apporter au pas dé

3 / PRÉPARATION PROCHAINE — Pour tous les autres sacrements, l'Église exige une préparation sérieuse : première communion, confirmation, ordre, baptême des adultes ; pourquoi ne pas l'exiger pour le mariage ? N'est-ce pas une des décisions les plus urgentes qui s'imposent ? Quand on pense à la gravité et au caractère irrévocable de l'engagement matrimonial, aux obligations que les mariés souscrivent, aux exigences de la morale conjugale, on est terrifié de voir tant d'êtres se marier religieusement sans y avoir été préparés, ignorant l'essentiel de l'enseignement de l'Église. Cette impréparation est cause d'innombrables drames matrimoniaux.

La préparation au mariage, en même temps qu'elle révélerait les grandeurs et les exigences du mariage chrétien, les devoirs qu'il impose et les grâces qu'il comporte, ferait découvrir une religion d'adultes à des catholiques qui, pour la plupart, n'ont plus rien appris depuis le catéchisme préparatoire à la première communion.

Certains évêques ont rendu obligatoire cette préparation et s'en félicitent. Il conviendrait d'étudier de près méthodes et résultats. Mais il faut redouter une formule au rabais. Cette préparation ne devrait-elle pas s'étendre sur trois mois ? Ce ne serait pas un des moindres avantages que d'éviter tant de mariages bâclés. Avec, bien entendu, possibilité de dispense dans certains cas.

On peut penser qu'une décision du Concile en ce domaine contribuerait puissamment au renouveau du mariage chrétien, comme ont contribué au renouveau du clergé les décisions du Concile de Trente en matière de préparation à la réception des saints Ordres.

4 / ENQUÊTE CANONIQUE — Il faudrait rechercher sérieusement quels résultats sa pratique a donnés. Il est possible que sa forme et surtout son application appellent des mises au point. Si elle se situait dans le cadre d'une préparation obligatoire, elle prendrait une signification et une portée bien plus grandes.

5 / L'ADMISSION AU MARIAGE — Faut-il accorder le sacrement de mariage à tous les baptisés qui se présentent, quelles que soient leurs dispositions ? Question connexe aux précédentes. Question embarrassante qui restera souvent insoluble au plan local, tant que l'Église n'aura pas pris de mesure générale. Et qui mériterait une étude attentive.

6 / RITUEL DU MARIAGE — Un rituel mettant davantage en valeur le caractère religieux du sacrement contribuerait à un renouveau d'estime et de respect pour le mariage chrétien. Le rituel romain actuel est pauvre. Ne conviendrait-il pas de doter la chrétienté d'un nouveau rituel comportant, comme en certains pays, des cérémonies plus étoffées, plus liturgiques, un échange des consentements plus expressif, une invitation à la communauté présente à prier et à prendre en charge le nouveau foyer ? Un tel rituel aurait le mérite de souligner le caractère sacramentel du mariage, mais aussi son importance ecclésiale. La cérémonie en acquerrait valeur de témoignage pour les époux et pour ceux qui les entourent. Et pourquoi la communion sous les deux espèces ne serait-elle pas accordée aux deux époux au cours de leur messe de mariage ?

7 / ACTIVITÉ PASTORALE AUPRÈS DES CHRÉTIENS MARIÉS — Le foyer une fois fondé, le clergé devrait avoir souci de le soutenir et de le guider, de rechercher les moyens d'y parvenir, de mettre en œuvre ces moyens avec grand zèle.

La prédication. — Une enquête amènerait sans doute à la conclusion que la prédication est plus déficiente en ce domaine encore que dans les autres. L'expérience prouve que les foyers ont besoin, tout au long de leur vie, d'apprendre à toujours mieux découvrir la pensée de Dieu sur toutes les réalités du mariage : son caractère sacramentel, ses grandeurs, ses lois ; sur l'amour, la paternité, la maternité, la sexualité, la procréation, l'éducation ; sur les grandes heures de la vie du foyer : naissance, maladie, mariage, mort, etc. Le silence de la prédication sur ces grands thèmes de la vie conjugale et familiale ancre les foyers dans la conviction que le mariage et la vie familiale est une chose, la religion une autre.

Le sacrement de pénitence. — Il pourrait jouer un grand rôle pour aider le chrétien marié, non seulement à s'écarter du péché mais aussi à découvrir la grandeur religieuse de sa vocation, les moyens de se sanctifier dans et par la vie conjugale. En fait, il semble qu'il n'y ait pas de domaine où tant de

prêtres se sentent aussi inaptes à remplir leur mission d'éducateurs spirituels. Nombreux ceux qui redoutent la confession des gens mariés. Et parmi les autres, certains lâchent les principes, d'autres les appliquent avec un tel simplisme qu'ils sont à l'origine de catastrophes conjugales. Les fidèles éprouvent une impression de grave malaise devant ces conseils contradictoires. Combien parmi les meilleurs, militants d'Action Catholique souvent, abandonnent la pratique des sacrements faute d'avoir rencontré dans le prêtre un éducateur spirituel.

Les « exercices spirituels » pour foyers. — Depuis trente ans se sont multipliées en de très nombreux pays les retraites fermées de foyers. Il semble que ce soit une des initiatives les plus bienfaisantes pour aider les foyers dans leur vie chrétienne. Encore faut-il, dans ce domaine également, se garder des solutions au rabais.

Publications. — La littérature religieuse pour la formation spirituelle des chrétiens mariés est dans l'ensemble très pauvre quoique très abondante en ces dernières années. Il faut souhaiter un grand effort en ce secteur.

8 / MARIAGE ET PERFECTION CHRÉTIENNE — Les chrétiens mariés — encouragés en cela par trop de prêtres encore — ont, pour la plupart, la conviction que la perfection chrétienne n'est pas pour eux. Cette erreur est funeste : qui ne tend pas à la perfection glisse bientôt à la médiocrité, au péché. On tient là une des explications de la décadence actuelle du mariage chrétien. Par contre, quel élan ne susciterait-on pas si on faisait entendre aux foyers l'appel du Christ à la perfection, si on leur enseignait que l'essence de cette perfection consiste en la Charité et non dans les vœux de religion, et qu'en soi le mariage, non seulement ne fait pas obstacle, mais est un moyen, de parvenir à la perfection de cette Charité.

Il faut leur offrir une doctrine ascétique de la vie familiale. De plus, il paraît très souhaitable de favoriser l'éclosion de Mouvements de foyers offrant à leurs membres une spiritualité pensée en fonction de leur état de vie, une règle, un encadrement, une formation, des conseillers spirituels. Quand on voit l'extraordinaire succès de ce qui se fait déjà, on est porté à penser qu'il y a là un moyen puissant de contribuer très efficacement au renouveau du mariage chrétien et par lui, de la société.

9 / LE VEUVAGE — Dans notre monde moderne, du fait des guerres, accidents, maladies, très nombreux sont les foyers prématurément brisés. On peut se demander pourquoi les veuves, qui furent spécialement honorées dans l'Église pendant des siècles, comme le recommandent les Écritures, sont aujourd'hui si méconnues. Or ces femmes, chargées d'enfants, accablées de lourdes tâches, ont à porter dans l'Église un témoignage de grande importance, celui de la fidélité de l'amour au-delà de la mort. Et toute l'histoire de l'Église est là pour nous montrer la sainteté florissant parmi elles.

Mais une activité pastorale auprès des veuves exigerait une doctrine du veuvage — dont le discours de Pie XII (16 septembre 1957) a jeté les fondements. De plus, il semblerait souhaitable que dans la ligne de l'ancien « *Ordo Viduarum* », prospère pendant onze siècles, soient encouragés des Instituts pour soutenir celles qui sont appelées à la perfection en faisant profession de viduité.

Bien plus dénué encore de secours et de doctrine, le veuvage masculin.

10 / DIVORCÉS NON REMARIÉS — Catégorie de chrétiens très nombreuse dans certains pays, elle est aussi une des plus défavorisées, donc des plus vulnérable. Or souvent ces hommes, ou ces femmes, sont très méritants : victimes d'une épreuve cruelle, ils ont à élever seuls des enfants, à vivre dans la dignité en même temps que dans un périlleux isolement. La pastorale de l'Église leur témoigne-t-elle une suffisante sollicitude ?

11 / DIVORCÉS REMARIÉS — Certains d'entre eux ne peuvent pas quitter leur nouveau compagnon, ayant de lui des enfants dont il faut poursuivre l'éducation. Et pourtant il en est qui, découvrant ou redécouvrant la foi chrétienne, aspirent à une vie religieuse, tout en sachant bien que la pratique des sacrements leur est interdite. Ne conviendrait-il pas de prendre en considération, plus qu'on ne le fait généralement, leur situation délicate ?

III — UN APPROFONDISSEMENT DOCTRINAL S'IMPOSE

Ce grand effort pastoral qui s'impose exige un approfondissement et une explicitation du donné traditionnel qui lui fournira ses bases doctrinales et ainsi assurera son efficacité. En effet s'il n'était pas transmission au peuple fidèle de la pensée divine sur le mariage et sur toutes les réalités que le mariage inclut, cet effort pastoral serait d'avance voué à l'échec.

1 / PHILOSOPHIE DU COUPLE — La réflexion théologique et pastorale sur le mariage est souvent décevante et inefficace. C'est qu'il manque à la base une philosophie du couple. On s'en tient trop souvent à une vision de l'individu marié sans considérer la « relation conjugale ». Relation unique, d'un ordre différent des autres relations humaines. Une réflexion philosophique qui approfondirait « l'ontologie du couple » contribuerait sans doute très puissamment au progrès de la doctrine chrétienne du mariage.

2 / THÉOLOGIE DOGMATIQUE — La théologie du mariage est insuffisante. Ne serait-ce pas qu'elle n'a pas suivi les progrès de l'ecclésiologie et de la théologie sacramentaire ? Il est nécessaire d'y voir plus clair sur la sacramentalité du mariage, de ne pas s'en tenir à une conception morale de l'union des époux, mais d'en saisir l'aspect « mystique », c'est-à-dire son rapport au mystère du Christ, afin d'y voir plus clair aussi sur la nature, les fins, les propriétés, « la permanence » du sacrement, la fonction du foyer chrétien dans l'Église. Autant d'aperçus sur lesquels la pastorale du mariage exige de plus amples lumières.

3 / THÉOLOGIE MORALE — La morale du mariage enseignée au peuple fidèle n'est souvent qu'une casuistique des relations sexuelles. On n'obtiendra jamais un renouveau du mariage chrétien si on n'offre pas aux chrétiens mariés une morale qui soit la science du progrès spirituel dans et par cet état de vie, sanctifié et sanctifiant, qu'est le mariage.

Il n'empêche que certains points importants méritent une attention particulière : tous les problèmes soulevés par la vie sexuelle des époux (chasteté conjugale, régulation des naissances, pratiques licites et pratiques illicites...).

4 / THÉOLOGIE SPIRITUELLE — Il ne suffit pas de rappeler aux chrétiens mariés que le mariage n'est pas un « état d'imperfection », il faut encore leur présenter une doctrine ascétique et mystique, une « spiritualité » qui soit élaborée non pas à partir de la vie monastique, mais à partir de leur état de vie, de ses exigences, de ses difficultés, de ses grâces — et qui le soit avec leur concours. Il est peu de domaines où s'impose avec autant d'urgence un effort de réflexion : les recherches faites dans ce sens par quelques prêtres et foyers, au cours des trente années dernières, sont déjà un bon point de départ.

5 / FORMATION DU CLERGÉ — Pour que tout l'effort de réflexion théologique dont on vient de parler suscite, inspire, anime l'immense travail pastoral qui s'impose, il faut que séminaristes et prêtres reçoivent une formation solide en ce domaine. Que faire ?

IV — UN RENOUVEAU DU MARIAGE CHRÉTIEN POUR UN RENOUVEAU DE L'ÉGLISE

Il ne suffit pas de penser, au foyer chrétien comme au sujet récepteur et bénéficiaire de l'action pastorale de l'Église, il faut aussi voir en lui le sujet agissant qui doit coopérer avec toute l'Église à l'édification et à l'expansion du Corps Mystique du Christ.

Rechercher la vocation et la mission ecclésiale du laïc à partir des exigences du baptême et de la confirmation est une chose, mais autre chose est de bien définir la vocation et la mission du couple chrétien à partir d'une théologie du sacrement de mariage. Ce sacrement ne dispense pas les mariés des obligations issues du baptême et de la confirmation, mais donne au couple, en tant que tel, un « *officium* » irremplaçable dans l'Église. Les Pères couramment désignaient le mariage par ces termes : *officium, gradus, professio, ordo*, autant d'expressions qui soulignaient bien la place et la fonction du couple et de la famille dans l'Église.

1 / LE FOYER CHRÉTIEN, CELLULE D'ÉGLISE — Cellule d'Église non seulement au sens social de l'expression mais au sens mystique : le couple chrétien participe au mystère de l'Église, en lui la vie et le mystère de tout le Corps se réalisent d'une façon élémentaire. Ce qui faisait dire à Pie XI,

dans *Casti Connubii* : « Aussi longtemps que vivent les époux, leur société est le sacrement du Christ et de l'Église. » Sacrement : signe de l'union du Christ et de l'Église, source de grâce pour les époux, rayonnement de grâce pour ceux qui les entourent. Étant cellule d'Église, le couple chrétien participe donc aux grandes fonctions de l'Église.

2 / PROCRÉATION — Il faut faire une place à part à cette fonction originale et irremplaçable du couple dans le Corps mystique du Christ, par laquelle il lui fournit ses membres. Cette fonction a un caractère religieux, du fait qu'elle est assumée par un couple consacré par le sacrement de mariage, et exercée dans l'intention de procurer à Dieu des « adorateurs en esprit et en vérité ».

3 / LE FOYER CHRÉTIEN PARTICIPE À LA FONCTION ROYALE DE L'ÉGLISE — Le foyer chrétien est le lieu privilégié où s'opère ce que Pie XII appelait « la consécration du monde ». Les choses et les activités temporelles, le travail, les tâches quotidiennes, l'union physique des époux y prennent une qualité et une destination religieuses, participent à cette existence consacrée du couple fondé sur le sacrement de mariage. Le foyer chrétien est une fraction de l'univers devenue Royaume de Dieu. — Les parents sont à l'égard des enfants des pasteurs ayant mission de les conduire « par des voies droites » aux « sources de la vie » et de favoriser l'ordre chrétien et la charité en cette *ecclesiuncula* dont ils ont la charge. Ce qui faisait dire par saint Augustin, aux pères de famille, qu'ils remplissent en quelque sorte une mission épiscopale.

4 / LE FOYER CHRÉTIEN PARTICIPE À LA FONCTION CULTUELLE DE L'ÉGLISE — Comme toute réalité consacrée dans l'Église et plus encore en tant qu'il est fondé sur un sacrement, le foyer est habilité et délégué au culte de Dieu. La procréation et l'éducation notamment se veulent offrande à Dieu et formation d'enfants qui, à leur tour, seront des adorateurs en esprit et en vérité. Au foyer familial les enfants découvrent l'Église priante et déjà participent à son action cultuelle, avant même de pouvoir prendre part à la messe et à la vie paroissiale.

5 / LE FOYER CHRÉTIEN PARTICIPE À LA FONCTION PROPHÉTIQUE DE L'ÉGLISE — Pères et mères ont une mission ecclésiale inaliénable, qui est d'annoncer à leurs enfants la bonne nouvelle du salut et du dessein de Dieu et de les amener par l'éducation à conformer leur pensée, leur volonté et leur vie, au message divin. Cette fonction « prophétique » des chrétiens mariés ne concerne pas seulement les enfants, mais aussi ceux qui vivent au foyer et autour du foyer. À ceux-là le couple chrétien doit communiquer le message du Christ. Il est certains aspects de ce message que le couple est particulièrement apte à transmettre : c'est à lui qu'il revient de révéler aux hommes que l'amour humain a été sauvé par le Christ, par l'exemple de sa vie, et « d'illustrer et de mettre à la portée de tous », suivant une expression de Jean XXIII, la doctrine chrétienne du mariage ; à lui encore de proclamer aux yeux des hommes l'union du Christ et de l'Église dont il doit être le reflet et dont il lui faut rayonner la grâce.

6 / LE FOYER CHRÉTIEN PARTICIPE À LA FONCTION APOSTOLIQUE DE L'ÉGLISE — L'action apostolique du foyer s'exerce au dehors et au dedans. Au dehors : le foyer, en tant que tel, coopère à l'apostolat hiérarchique dans l'Action Catholique, exerce l'apostolat des laïcs sous ses formes variées. Même quand les deux époux ne sont pas ensemble pour agir, ils restent un ; c'est encore le couple qui, par chacun de ses membres, témoigne de sa foi. — Le foyer est le lieu de grâce où chaque époux, comme aussi chaque enfant, vient se « ressourcer » avant de retourner au service de l'Église.

Mais c'est sans doute l'apostolat au dedans qui est le plus caractéristique, le plus spécifique. Le foyer est « cellule d'Église », « milieu nourricier » de la foi, c'est là que les non-croyants trouvent un premier contact avec l'Église, que les pécheurs peuvent découvrir sa miséricorde, et les pauvres, les abandonnés, sa maternité. Le foyer chrétien, relais de la communauté ecclésiale.



Il est à remarquer qu'aujourd'hui, non seulement les valeurs surnaturelles mais aussi les valeurs naturelles sont, en de très nombreux foyers, compromises. En revanche, là où le sacrement de mariage porte ses fruits de sainteté, les valeurs naturelles sont, par le fait même, restaurées. Ce qui veut dire que la société civile serait la première à bénéficier d'une restauration du mariage chrétien. Et l'Église, dans un corps social plus fort et plus sain, pourrait poursuivre plus efficacement son œuvre de sanctification.

Mais évidemment l'Église reste le principal bénéficiaire d'un renouveau du mariage chrétien. Des foyers chrétiens elle recevra de nouveaux membres et parmi ceux-ci elle trouvera les vocations sacerdotales et religieuses dont elle a un si impérieux besoin. Car l'expérience le prouve, l'amour conjugal fidèle à sa vocation est une « fontaine de virginité », tout comme, réciproquement, la virginité est invitation à la sainteté conjugale. C'est également au foyer chrétien que l'Église trouvera les vocations de militants d'Action Catholique qui lui sont si nécessaires.

Que le mariage chrétien connaisse un renouveau et c'est l'Église entière qui se renouvellera.

Là où sévit la persécution, la mission des foyers chrétiens apparaît plus importante encore. Ils sont comme les derniers retranchements où se réfugie l'Église. Dans ces familles éprouvées et fidèles, le Christ travaille à un nouveau printemps de son Église. Encore faut-il que ces foyers, quand c'était possible, aient été préparés à leur mission héroïque.

V — PRÉSENTER AU MONDE MODERNE LE VRAI VISAGE DU MARIAGE CHRÉTIEN

On est tristement impressionné de constater que le monde moderne ne connaît, de la doctrine chrétienne du mariage, que ses interdits et ne soupçonne pas que le Christ est venu sauver l'amour humain, lui offrir cette admirable promotion qu'est le sacrement de mariage. Il y a tout un aspect positif et exaltant de la doctrine du mariage chrétien que l'on voudrait voir présenter à notre monde. Étant donné qu'en notre temps, comme en tout temps d'ailleurs, le cœur humain reste habité par l'irrépressible espoir de vivre un grand amour conjugal, la présentation de cette doctrine, dans toute son ampleur et sa beauté, aurait la chance de trouver un profond écho chez nos contemporains, sans doute moins sensibles à d'autres perspectives chrétiennes. Sans être le seul moyen, une encyclique moins centrée sur les erreurs à condamner que sur les richesses à proclamer pourrait, semble-t-il, jouer un rôle capital.



Si l'Église entreprenait, tant au plan doctrinal qu'au plan pastoral l'effort de grande envergure, préconisé par cette note, pour convaincre les chrétiens mariés de la grandeur de leur vocation, pour faire comprendre aux foyers catholiques du monde entier (approximativement 120 millions) leur mission apostolique, les y préparer et les aider à la remplir, l'auteur de ces pages est profondément convaincu qu'on verrait alors un fait sans précédent : un concours impressionnant de foyers venant mettre à la disposition de l'Église les puissantes énergies humaines et surnaturelles de l'amour conjugal et du sacrement de mariage, et ceci avec un extraordinaire enthousiasme, ayant découvert qu'ils ne sont pas seulement sujets récepteurs, bénéficiaires, de l'apostolat de l'Église, mais aussi *sujets agissants*.

À l'heure où la population du globe s'accroît à un rythme vertigineux, où le clergé dans presque toutes les parties du monde est gravement insuffisant en nombre, où en de nombreux pays l'action du prêtre est entravée par la persécution, *une levée en masse* des foyers chrétiens, à l'appel de l'Église, entraînerait une prodigieuse pénétration de l'influence évangélique dans un monde que le matérialisme menace de submerger.

Cet appel lancé aux foyers se situerait bien dans la ligne des grands appels des derniers papes à l'apostolat des laïcs ; il serait comme leur prolongement, leur aboutissement logique et leur couronnement.